

PARTICULIERS

TARIFS DES OPERATIONS & SERVICES*

AU 15/01/2012

Prix en euros, exprimés taxes incluses
lorsque celles-ci sont dues.

* Incluent les tarifs exhaustifs des opérations
et produits relatifs à la gestion d'un compte de dépôt.

BANQUE POPULAIRE
PROVENÇALE ET CORSE
BANQUE & ASSURANCE



LA BANQUE
QUI DONNE ENVIE D'AGIR

SOMMAIRE

	pages
EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	3
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	4
Ouverture, transformation, clôture	
Relevés de compte	
Tenue de compte	
Services en agence	
BANQUE À DISTANCE	8
Par Internet	
Par téléphone	
Par automate	
VOS MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT	10
Cartes	
Virements	
Prélèvements / TIP	
Chèques	
OFFRES GROUPEES DE SERVICES	14
Conventions EQUIPAGE	
Gamme des moyens de paiement alternatifs au chèque (GPA)	
IRREGULARITES ET INCIDENTS	16
Commission d'intervention	
Opérations particulières	
Incidents de paiement	
DECOUVERTS ET CREDITS	18
Facilité de caisse et/ou découvert	
Crédits à la consommation	
Crédits immobiliers	
EPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	21
Epargne bancaire	
Placements financiers	
ASSURANCES ET PREVOYANCE	23
OPERATIONS BANCAIRES AVEC L'ETRANGER	25
RESOUDRE UN LITIGE	26

La liste détaillée des tarifs est disponible dans votre agence sur demande.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS*

Tarifs en €

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services

<ul style="list-style-type: none">• Abonnement permettant de gérer ses comptes sur internet (<i>Cyber Gestion</i>)⁽¹⁾ Soit pour information 42 euros par an	3,50/mois
<ul style="list-style-type: none">• Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (<i>Moviplus</i>) Permettant de recevoir 1 alerte par semaine, soit pour information 20,40 euros par an	1,70/mois
<ul style="list-style-type: none">• Carte de paiement internationale (<i>Visa</i>)<ul style="list-style-type: none">– à débit immédiat par an– à débit différé par an	37,00 47,00
<ul style="list-style-type: none">• Carte de paiement à autorisation systématique (<i>Visa Electron</i>) par an	27,50
<ul style="list-style-type: none">• Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro<ul style="list-style-type: none">– Par retrait (à partir du 5^{ème} retrait par mois)	1,00/retrait
<ul style="list-style-type: none">• Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro<ul style="list-style-type: none">– En agence par virement– Par internet par virement	Gratuit Gratuit
<ul style="list-style-type: none">• Frais de prélèvement<ul style="list-style-type: none">– Mise en place d'une autorisation de prélèvement– Par prélèvement– Si créancier organisme public et assimilé	Gratuit Gratuit Gratuit
<ul style="list-style-type: none">• Commission d'intervention<ul style="list-style-type: none">– Par opération, avec un plafond de 184 euros par mois	9,20
<ul style="list-style-type: none">• Assurance perte ou vol des moyens de Paiement (<i>Securiplus</i>) par an	28,00

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes et sur l'Internet un extrait standard des tarifs.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture, transformation, clôture

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

• Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte

Gratuit

Une nouvelle Convention de Compte de dépôt est à votre disposition depuis le 29 août 2011.

Nous vous invitons à venir retirer ce document dans votre agence.

Vous trouverez également l'intégralité des Conditions Générales de la Convention sur le site Internet de votre Banque :

www.bppc.fr

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte vers une autre Banque Populaire. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au "Guide de la Mobilité", disponible dans votre agence et sur le site Internet de votre banque.

• Aide au changement de domiciliations bancaires

(offre Simplidom)

Gratuit

• Mise en place / suppression d'une procuration sur son compte ou d'un mandat global

Gratuit

• Liste de vos opérations récurrentes et automatiques

Gratuit

• Clôture de compte :

– Compte de dépôt

Gratuit

– Comptes épargne (PEL, CEL...)

Gratuit

• Transfert de compte vers une autre Banque Populaire (tous types de comptes)

Gratuit

• Transfert de compte vers un autre établissement :

– Comptes épargne (PEL, CEL, PEP...)

63,00

– Comptes titres ordinaires ou PEA

Frais par ligne

12,00

Forfait minimum

120,00

• Frais de transfert de dossier au service contentieux

(hors procédure de surendettement)

50,00

• Désolidarisation de compte joint

17,00

• Le Droit au Compte (Service Bancaire de base)

Gratuit

Droit qui vous permet, si vous n'avez pas ou plus de compte de dépôt et si une banque refuse de vous en ouvrir un, de demander à la Banque de France de désigner une banque où vous pourrez bénéficier gratuitement d'un compte et des services bancaires de base prévus par la réglementation.

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)


• **Le Service Bancaire de Base se compose des produits et services suivants :**

- l'ouverture et la fermeture du compte
- un changement d'adresse au maximum une fois par an
- un relevé de compte au moins une fois par mois
- des relevés d'identité bancaire (RIB) en fonction de vos besoins
- l'encaissement de virements reçus
- l'encaissement de chèques déposés sur votre compte
- le dépôt et le retrait d'espèces (dans votre banque)
- le paiement de prélèvements ou de titres interbancaires de paiement (TIP)
- un moyen de consulter à distance le solde de votre compte
- une carte de paiement à autorisation systématique (Electron)
- deux chèques de banque au maximum par mois

Relevés de compte

• **Relevé** (frais trimestriels) :

- | | |
|--|---------|
| – mensuel | Gratuit |
| – par quinzaine | 5,70 |
| – décadaire | 9,00 |
| – hebdomadaire | 11,40 |
| – journalier | 32,00 |
| – relevé de compte mensuel électronique
(cf rubrique Banque à distance, uniquement disponible dans le cadre de votre abonnement Internet) | Gratuit |
| – relevé de compte électronique + envoi papier
Frais mensuel en sus des frais d'envoi des relevés de compte papier | 1,20 |
| • Duplicata d'extrait de compte (par feuille) | 1,40 |
| • Edition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire Provencale et Corse | Gratuit |

 Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure désormais en fin de votre relevé de compte. Depuis janvier 2009, vous recevez également le récapitulatif annuel des frais facturés sur votre compte au cours de l'année.

Pour gérer votre patrimoine financier, vous pouvez disposer de relevés dédiés

- | | |
|----------------------------------|-------|
| – Relevé Patrimonial trimestriel | 32,00 |
| – Carnet de bord annuel | 11,96 |

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

• Les dates de valeur

La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs dans le cadre d'opérations de paiement. Elle intègre les délais de traitement nécessaires à la réalisation de certaines opérations.

Pour les chèques compensables en France :

- Chèque émis
- Chèque remis à l'encaissement

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

J*
J+1 ouvré**

Tenue de compte

• Frais de tenue et de fonctionnement de compte

(par mois)

1,50

Sont inclus : l'édition des relevés de compte, la mise en place et le paiement de virements occasionnels et permanents, les chèques de banque, les frais de recherche simple.

• Délivrance d'un RIB ou IBAN

Gratuit

• Enregistrement d'un changement d'adresse

Gratuit

• Gestion de compte inactif (par an)

60,00

Ces frais sont prélevés si le compte n'enregistre aucun mouvement pendant plus de 12 mois consécutifs.

* J : date de comptabilisation au compte du client.

** Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

Services en agence

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

• Retrait en euros d'espèces au guichet de votre agence (sans émission de chèque)	Gratuit
• Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire)	17,00
• Frais de recherche de document (hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L. 133-1 du Code Monétaire et Financier)	
– Simple	Gratuit
– Complexe	Devis
• Location de coffres Prix annuel défini en fonction du volume du coffre avec valeur du contenu limitée à 10 700€	
Coffre (prix par an, à partir de)	94,00
– Caution à la location	250,00
– Perte de clé	frais réels
• Transmission du patrimoine Frais d'ouverture d'un dossier de succession au sein de la même Banque Populaire	
– Avoirs jusqu'à 8000 €	121,00
– Avoirs de 8001 € à 30000 €	211,00
– Avoirs supérieurs à 30000 €	309,00

BANQUE A DISTANCE

Par Internet : www.bppc.fr

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

• **Cyber Découverte**

(abonnement mensuel, hors coût de connexion)

Cyber Découverte permet la consultation des soldes et encours CB des comptes de dépôt ainsi que des 5 dernières écritures et des 5 dernières factures.

2,00

• **Cyber Gestion**

(abonnement mensuel, hors coût de connexion)

Votre abonnement vous donne un accès totalement sécurisé aux soldes et encours de vos comptes, aux caractéristiques détaillées des produits et services détenus, à la possibilité d'effectuer des virements entre vos comptes et vers les pays de la Communauté Européenne (SEPA) et vous offre tout un ensemble de services facilitant la gestion de vos avoirs.

3,50

• **Cyberplus**

(abonnement mensuel, hors coût de connexion)

Cet abonnement permet en sus l'accès à l'information boursière et financière, à la gestion en direct de votre portefeuille-titres avec la passation d'ordres.

4,90

• **Lecteur PassCyberplus**

Dispositif d'Authentification Forte des opérations sensibles (dont virements externes, achats sur Internet,...)

- 1^{er} lecteur

Gratuit

- Lecteur supplémentaire ou remplacement sans restitution

8,00

Lors de l'utilisation de l'Internet, soyez vigilant et adoptez de bonnes pratiques. Votre Banque Populaire vous invite à aller sur le site : <http://surfez-intelligent.dgmic.culture.gouv.fr>

Autres services liés à l'utilisation d'internet

• **Produit offrant des alertes sur la situation du compte ou sur un type d'opération, mises en place par Cyberplus**

– SMS :

0,18/alerte reçue

– Courriel :

Gratuit/alerte reçue

• **Accès à l'image des chèques remis et téléchargement**

(par consultation)

2,00/image

Par Téléphone

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Tonalité Plus et SMS+ permettent de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde du compte et des dernières opérations.

Tonalité Plus permet d'accéder au Centre de Relation Clientèle de la Banque Populaire Provencale et Corse et joindre un conseiller

- **Frais d'utilisation des services de banque à distance par Serveur Vocal Tonalité Plus**
(abonnement gratuit)

- Composez le 0 892 69 87 45

0,34€/min ⁽¹⁾

- **Frais d'utilisation des services de banque à distance par téléphone portable : SMS +**

- Composez le 6 11 10 à partir de votre mobile (hors coût d'un SMS facturé par votre opérateur)

0,35

- **Abonnement à des services de banque à distance par téléphone portable Moviplus**
(abonnement mensuel, 3 choix possibles)

- Moviplus quotidien

4,70

- Moviplus bi-hebdomadaire

3,40

- Moviplus hebdomadaire

1,70

Moviplus permet de recevoir sur téléphone mobile, le solde du compte, selon une périodicité adaptée à ses besoins.

Par Automate

- **Service Bancaire National**

Lors de déplacements hors de sa région habituelle, le Service Bancaire National attaché à la carte de paiement permet de consulter le solde de son compte sur l'ensemble des distributeurs Banque Populaire, de réaliser un virement vers un autre compte Banque Populaire et d'effectuer un retrait.

(1) Hors coût de connexion de l'opérateur.

VOS MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT

Cartes

Cotisation
carte/an

La carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le débit global de vos achats sera effectué en fin de mois). Les cartes Visa ou Mastercard Internationales permettent d'effectuer des opérations à l'étranger. Les cartes Visa 1^{er}, Visa Infinite sont associées à de nombreux services.

En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24, 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

Gamme de cartes :

• Carte de retrait

- Carte Cirrus (à partir de 12 ans) 24,00
- Carte Calypso 8,00

• Carte à autorisation systématique

- Carte Visa Electron et Electron Jeune 27,50

Electron est une carte de paiement à débit immédiat.

Elle permet de régler des achats chez les commerçants⁽¹⁾ et également d'effectuer des retraits dans les distributeurs de billets.

- Carte Budj' Visa (réservée aux 12-18 ans) 27,50

• Cartes de paiement (cotisation annuelle)

**Une réduction est accordée à partir de la deuxième carte de même niveau sur le même compte (15 € pour la carte Electron, Internationale, Classic Facelia, Foot - 25 € pour Premier Classic, Premier Classic Facelia - 50 € pour Premier, Premier Facelia, Platinum, Platinum Facelia et Infinite)*

- Carte Internationale* (Visa, Mastercard) et Internationale Jeune* :
 - à débit immédiat 37,00
 - à débit différé 47,00

- Carte Mastercard Foot* :
 - à débit immédiat 40,00
 - à débit différé 50,00

- Carte Visa Premier Classic* :
 - à débit immédiat 88,00
 - à débit différé 95,00

- Carte Visa Premier* :
 - à débit immédiat 125,00
 - à débit différé 130,00

- Carte Visa Platinum* 185,00

- Carte Infinite Standard* 255,00

- Carte Infinite à plafond majoré* 305,00

- E-Carte Bleue (associé à une carte Visa) 12,50

Paiement sécurisé sur internet

• Carte de débit-crédit (cotisation annuelle)

La carte de débit-crédit permet de choisir d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant une ligne de crédit renouvelable associée à la carte.

- Carte Visa Classic Facelia*
 - à débit immédiat 37,00
 - à débit différé 47,00

(1) Les commerçants équipés d'un terminal permettant d'effectuer une interrogation de compte à distance.

	Cotisation carte/an
- Carte Visa Premier Classic Facelia*	
- à débit immédiat	88,00
- à débit différé	95,00
- Carte Visa Premier Facelia*	
- à débit immédiat	125,00
- à débit différé	130,00
- Carte Visa Platinum Facelia*	185,00
• Carte de crédit (cotisation annuelle)	
<i>La carte de crédit permet de payer et d'effectuer des retraits au moyen d'un crédit renouvelable</i>	
- Carte Aurore (renouvellement)	Gratuit
- Carte Créodis	17,00
- Carte Réserve Plus (renouvellement)	37,00

Les services liés à la carte bancaire

• Service Cartego

	Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)
- Visuel catalogue (pour chaque nouveau visuel et par an)	12,00
- Photo personnelle (pour chaque nouveau visuel et par an)	12,00

Service de personnalisation de la carte bancaire avec un visuel choisi dans une bibliothèque d'images, selon un thème particulier ou en téléchargeant une photo personnelle.

- Visuel 'NRJ Banque Pop' (moins de 28 ans)	Gratuit
---	---------

• Réédition du code confidentiel de la carte

	11,50
--	-------

• Création, refabrication de carte en urgence

	25,00
--	-------

• Relèvement temporaire du plafond d'autorisation de paiement par CB

	20,00
--	-------

• Contestation non fondée d'un paiement	62,00
--	-------

• En cas de vol et usage frauduleux	
--	--

- Opposition sur carte	Gratuit
------------------------	---------

- Refabrication en mode normal	Gratuit
--------------------------------	---------

- Refabrication en mode urgent	25,00
--------------------------------	-------

- Recherche de facturette en cas de contestation d'une opération	Gratuit
--	---------

• En cas de perte	
--------------------------	--

- Opposition sur carte	16,00
------------------------	-------

Information sur l'assurance en cas de perte et vol des moyens de paiement, consultez la rubrique Assurances et Prévoyance.

• Effectuer des retraits avec la carte

Afin d'éviter les commissions liées aux retraits d'espèces aux distributeurs d'autres banques, pensez à utiliser les automates Banque Populaire.

VOS MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

- **Retrait en euros à un distributeur automatique de billet Banque Populaire et PointArgent** Gratuit
- **Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro** 1,00
 - à compter du 5^{ème} retrait dans le mois (sauf carte Infinite et détenteur de la convention EQUIPAGE Horizon)
- **Retrait d'espèces à un distributeur en devises** (hors euros)
 - (cf. Rubrique Opérations avec l'étranger p. 25)
- **Paiement par carte en devises** (hors euros)
 - (cf. Rubrique Opérations avec l'étranger p. 25 pour la commission de change)

Virements

Remarque : pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE⁽¹⁾, (cf. Rubrique Opérations avec l'étranger p. 25)

- **Réception d'un virement :** Gratuit
 - Virement occasionnel ou permanent national et Virement SEPA
- **Émission d'un virement :**
 - Virement SEPA occasionnel externe⁽³⁾ dans la zone euro et dans la zone SEPA⁽²⁾ (ou virement national)
 - par Internet Gratuit
 - au guichet de votre agence Gratuit
 - Frais de mise en place d'un virement permanent (virement national ou SEPA)
 - par Internet Gratuit
 - au guichet de votre agence Gratuit
 - Frais sur virement permanent (virement national ou SEPA)
 - par Internet Gratuit
 - au guichet de votre agence Gratuit

(1) Voir détail zone EEE en dernière page.

(2) Virement en euros effectué dans la zone SEPA (voir détail zone SEPA en dernière page).

(3) Un virement externe est à destination d'un compte tenu dans un autre établissement bancaire.

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

• Frais d'opposition à un virement avant exécution (en devises EEE, dans l'EEE ⁽¹⁾) (révocation d'une échéance de virement)	Gratuit
• Révocation définitive d'un virement permanent (virement national ou SEPA) (retrait du consentement)	Gratuit
• Récupération de fonds mal aiguillés : RECALL (demande d'annulation de virement SEPA)	15,00

Prélèvements/TIP*

• Frais de prélèvement	Gratuit
– Mise en place d'une autorisation de prélèvement	Gratuit
– Par prélèvement	Gratuit
– Si créancier organisme public et assimilé	Gratuit
• Frais d'un titre interbancaire de paiement (TIP)	Gratuit
• Frais d'opposition sur prélèvement avant exécution (révocation d'une échéance de prélèvement)	Gratuit
• Frais d'opposition définitive à des prélèvements récurrents (retrait du consentement)	13,70

Chèques

• Remise de chèque(s)	Gratuit
• Paiement d'un chèque	Gratuit
• Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
• Frais d'envoi de chéquier à domicile **	
– Frais fixe	Gratuit
– Frais postaux d'envoi en recommandé avec AR	Frais réels
• Frais d'émission d'un chèque de banque	Gratuit
• Frais d'opposition sur chèque par l'émetteur (le client)	
– Par chèque	16,00
– Par chéquier	32,00

* Prélèvement national en euros ou prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA⁽¹⁾

(1) Voir détail zone SEPA en dernière page.

** à la demande ou après 4 mois de conservation à l'agence

OFFRES GROUPEES DE SERVICES

	X : Obligatoire ⁽¹⁾ O : Option <small>(1) prestation obligatoire dont le prix est inclus dans le prix de base de la convention</small>	Convention Budj de 12 à 17 ans	Equipage Horizon de 16 à 27 ans
Contenu de votre convention			
• Compte			
- Frais de tenue de compte incluant : • l'édition des relevés de compte • la mise en place et le paiement de virements occasionnels et permanents • les chèques de banque • les frais de recherche simple		Exonération	Exonération
- Relevés par quinzaine			
- Oppositions Cartes et Chèques			
Découvert			
- Facilité de caisse			O
- Autorisation de découvert			
Informations			
- Tonalité Plus			X
- Info juridiques et pratiques			
- Carnet de bord			
- Relevé patrimonial trimestriel			
Moyens de paiement			
- Carte • Carte budj • Visa ou Mastercard (voir cartes disponibles en agence)		X	X
- E-Carte bleue			
- Sécuriplus		O	X
Banque à distance			
- Cyberplus		Inclus	Inclus
- Cyber Découverte			
- Moviplus			O
Epargne et gestion automatique			
- Epargne Monétaire			
- Crescendo			O
- Crescendo budj		X	
Prévoyance			
- Fructi Facilités 2			
- Dédicace			
- Fructi Budget 2			
Privilèges			
- Carte Calypso			
- Prêt personnel pré-accordé (max. 3 mois de revenus domiciliés)			
- Prime de Fidélité : 1 mois (2 mois) remboursé(s) si l'encours du compte support est compris entre 2 K€ et 5 K€ (> 5K€)			
- Tarif annuel hors option (carte la moins chère) à partir de		24,00 €	27,72 €
- Tarif mensuel hors option (carte la moins chère) à partir de		2,00 €	2,31 €

* Cette convention n'est plus commercialisée.

** perception de la cotisation de façon trimestrielle

*** 1^{ère} tranche gratuite

Choisir une convention de relation adaptée à vos besoins

Equ. Essentiel Essentiel Acef Essentiel Casden	Equipage Senior à partir de 65 ans	Equipage Acef*	Equipage Pro	Equipage Prestige	Equipage Grand Public*
X	X		X	X	
			X X	X X	
		X			X
X	X		X	X	
X	X	X	X	X	X
X	X	X	X	X	X
X	X	X	X	X	X
			O	X	
X	X	X	X	X	X
			O	O	
X	X	X	X	X	X
O	O	O	X	X	O
O	O				
I Livret au choix dans la gamme					
		O			O
X (et/ou)	O	O	O	O	O
	O		O	O***	
O	O	O	O	O	O
		O			
			X	X	
X	X				
77,64 € 6,47 €	62,76 € 5,23 €	52,40 € 4,37 €**	214,08 € 17,84 €	246,00 € 20,50 €	53,68 € 4,47 €**

OFFRES GROUPEES DE SERVICES

Gamme des moyens de paiement alternatifs au chèque (GPA)

Pour les clients sans chéquier, votre Banque Populaire propose une gamme de moyens de paiement alternatifs.

BASEO 3,50€ par mois, soit pour information 42,00€ par an.

Les produits et services inclus d'office

1 carte de paiement à autorisation systématique Visa Electron

2 virements SEPA occasionnels externes dans la zone euro, par mois (vers un compte d'un autre établissement)

2 virements permanents, par mois

6 prélèvements automatiques, par mois

1 chèque de banque, par an

Les produits et services optionnels (sans supplément de prix)

MoviPlus (une information récurrente par semaine) / alertes

Pour les clients sans chéquier titulaires d'une GPA, en cas d'incident, les frais de commissions d'intervention sont de 5€/opération, plafonnés à 6 opérations par mois et les forfaits de frais de rejet sur prélèvement sont plafonnés au montant de l'opération pour une opération d'un montant inférieur à 15€ et 15€/rejet pour une opération d'un montant supérieur ou égal à 15€ et sont plafonnés à 3 rejets par mois.

IRREGULARITES ET INCIDENTS

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Commission d'intervention

• Commission d'intervention

– Par opération

9,20

– Plafond mensuel

184,00

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : Com. Intervent.

Opérations particulières

• Frais sur saisie attribution

98,00

• Opposition Administrative

(Max : 10% du montant de l'opposition)

98,00

• Frais par Avis à Tiers Détenteur

98,00

• Saisie à Tiers Détenteur

98,00

• Opposition à Tiers Détenteur

98,00

• Mise en opposition d'une carte par la banque pour utilisation abusive

40,00

Incidents de paiement

Les incidents liés aux chèques

Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision ! Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire. Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès le paiement du chèque en interdiction. En cas de question, demandez à votre Conseiller les conditions d'éligibilité et bénéficiez de moyens de paiement alternatifs au chèque.

• Forfait de rejet d'un chèque

- | | |
|--|---------|
| – Pour absence de provision suffisante | |
| – Inférieur ou égal à 50 € | 30,00 |
| – Supérieur à 50 € | 50,00 |
| – Pour autres motifs | Gratuit |

Le forfait de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet (lettre Murcef), la commission d'intervention, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour la régularisation, les frais de représentation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

(Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : Frais Rejet Chèque)

• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision

(Tarif compris dans le forfait de frais en cas de rejet de l'opération) 9,20

- | | |
|--|-------|
| • Chèque émis en période d'interdiction bancaire | 35,00 |
| • Chèque remis et retourné impayé pour motif autre que sans provision | 16,50 |
| • Mise en interdiction bancaire pour chèque impayé dans une autre banque | 30,00 |
| • Frais de gestion pour compte interdit bancaire dans une autre banque (par trimestre) | 12,50 |

Les incidents liés aux autres moyens de paiement

• Forfait de rejet d'un prélèvement, d'un virement, d'un TIP ou d'un téléversement⁽¹⁾

- | | | |
|--|------------------------|-------|
| – Pour absence de provision suffisante | | |
| – Inférieur à 20 € | Montant de l'opération | |
| – Supérieur ou égal à 20 € | | 20,00 |
| – Pour autres motifs | | 20,00 |

Ce montant forfaitaire comprend : la commission d'intervention, les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation.

(Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : Frais Rejet Prélèvement ou Frais Rejet Virement ou Frais Rejet TIP ou Frais Rejet Téléversement.)

(1) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

DECOUVERTS ET CREDITS

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant
de vous engager.

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Facilité de caisse et/ou découvert

Le solde du compte doit être maintenu créditeur. Une certaine souplesse de gestion peut toutefois être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total du découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle le compte sera débiteur.

Mise en place ou renouvellement d'autorisation de découvert

20,00

• Découvert du compte convenu et formalisé

- Frais fixe Gratuit
- Intérêts débiteurs au taux de : max. Taux de base de la BPPC + 9,60%
(Le TAEG annuel est indiqué sur le relevé de compte.
Le cas échéant, ce taux est écrêté pour respecter le plafond
du taux réglementaire* en vigueur.)

• Découvert du compte non autorisé

- Frais fixe Gratuit
- Intérêts débiteurs au taux de : Plafond du taux réglementaire*

• Commission de découvert

Elle est perçue sur le plus fort solde débiteur en valeur de chaque mois du trimestre considéré Plafonné à 0,10%

• Commission d'immobilisation

Elle constitue une majoration du taux d'intérêt et s'applique aux comptes ayant présenté des soldes structurellement débiteurs en valeur pendant le trimestre Plafonné à 4,00%

• Taux de base de la Banque Populaire Provençale et Corse

7,60%

(taux de référence de la banque au 01/09/2011 susceptible de variation en fonction des conditions de marché)

Crédits à la consommation

• Prêt Personnel

- Frais de dossier proportionnel au montant du prêt 1,00%
 - Minimum 60,00
 - Maximum 150,00
- Taux débiteur annuel (taux fixe) Nous consulter
(hors assurance facultative)

• Eco Prêt à taux Zéro

(montant maximal de 30 000 € sur 10 ans,
sans intérêt ni frais de dossier)

*Taux plafond, dit « taux d'usure » calculé par la Banque de France pour la catégorie « Découvert en compte aux particuliers » publié trimestriellement au Journal Officiel. Ce taux est affiché dans nos agences.

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

• Pour les Étudiants âgés de - 28 ans	
– Avance de rentrée : 1 000 € max à taux zéro à rembourser dans un délai inférieur ou égal à 3 mois	0,00%
– Avance sur bourse allouée par le CROUS	0,00%
– Prêt Permis à 1 €	0,00%
• Pour les Étudiants âgés de - 28 ans et les Jeunes Actifs	
– Caution locative (1,5% max du montant annuel garanti + frais de dossier à 40 €)	
• Prêt Étudiant	
– Frais de dossier	Gratuit
– Taux débiteur annuel (taux fixe) (Hors assurance facultative)	Nous consulter
• L'offre de crédit renouvelable CRÉODIS	
- Cotation carte de crédit renouvelable CRÉODIS (par an)	17,00
- Les services liés à la carte :	
- Refabrication	8,00
- Réédition du code confidentiel	6,00
- Mise en opposition pour perte	13,00
- Mise en opposition pour usage abusif	32,00
- Commission de paiement étranger (hors EEE)	2,50 % de la transaction
- Commission de retrait étranger (hors EEE)	2,50 % du retrait + 2,90 € par retrait

Crédits immobiliers

• Prêt Épargne Logement	
– Taux	Nous consulter
– Frais de dossier	Gratuit
• Prêt à Taux Zéro (frais de dossier)	Gratuit
• Autres types de prêts immobiliers	
– Frais de dossier proportionnel au montant du prêt	1,00%
– Minimum	400,00
– Maximum	1 300,00
– Taux	Nous consulter

Frais de dossier offerts pour les – 28 ans

Crédits immobiliers (suite)

• Les assurances liées aux crédits

Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, Incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré.

Pour un prêt immobilier standard

Age de l'assuré	Taux du pourcentage du capital initial
18 à 35 ans	0,280 %
36 à 45 ans	0,360 %
46 à 55 ans	0,450 %
56 à 65 ans	0,550 %

• Frais d'étude pour délégation d'assurance	100,00
• Les garanties	
- Frais de gage sur véhicule (+ frais administratifs réglementaires si nécessaire)	130,00
- Frais sur gage sur autre bien mobilier (+ frais administratifs réglementaires si nécessaire)	130,00
- Nantissement de compte	130,00
- Hypothèque	Nous consulter
- Délégation sur produits assurance vie capitalisation	130,00
- Gage de compte d'instruments financiers	130,00
- Mainlevée de garantie	300,00
- Fonds Mutuel et garantie (SOCAMI)	Nous consulter
- Société de Caution mutuelle (SACCEF)	Nous consulter
• Autres prestations	
- Duplicata du tableau d'amortissement	95,00
- Information caution	Gratuit

Une notice concernant l'information des emprunteurs relative aux taux maxima autorisés en France est disponible dans les agences de la Banque Populaire.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant
de vous engager.**

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Épargne bancaire

• Bénéficiaire d'une épargne disponible ⁽²⁾	
- Livret de Développement Durable (ex. Codevi) ⁽¹⁾	2,25 %
- Livret Fidélis Sociétaire ⁽³⁾	
(réservé aux sociétaires BPPC détenteurs d'un LDD)	3,30 %
- Livret d'Épargne Populaire ⁽¹⁾	2,75 %
- Compte sur Livret ⁽³⁾	2,00 %
- Compte sur Livret ACEF ⁽³⁾	2,00 %
- Compte sur Livret CASDEN ⁽³⁾	2,40 %
- Codevair ⁽³⁾	1,75 %
- Livret A ⁽¹⁾	2,25 %

Ces solutions de placement vous permettent de faire fructifier votre épargne tout en plaçant et en retirant votre argent, à tout moment, lorsque vous le souhaitez. Vos intérêts sont servis annuellement.

• Épargner en vue d'un projet immobilier ⁽²⁾	
- PEL (hors prime d'état) net d'impôt jusqu'au 12 ^{ème} anniversaire ⁽⁴⁾	2,50 %
- CEL (hors prime d'état) ⁽¹⁾⁽⁴⁾	1,50 %
• Crescendo et Crescendo Budj	20,00

Service permettant de placer les excédents de trésorerie : lorsque le solde du compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargne de votre choix. Attention, l'inverse est possible uniquement sur instruction écrite de votre part.

• Épargner pour vos enfants ⁽²⁾	
- Livret Premier Pas (0-11 ans) ⁽³⁾	3,50 %
- Livret Jeune (12-25 ans) ⁽¹⁾	3,50 %

• **Dynamiser votre épargne**
Des solutions de placements à terme, assurance vie, PEA... existent dans votre Banque Populaire. Votre conseiller se tient à votre disposition pour plus de précisions.

Placements financiers

• **Frais de courtage bourse**
La facturation des ordres Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet, agence...).

(1) Taux de rémunération annuel net fiscal.

(2) Taux en vigueur au 01/09/2011 susceptible de modification à tout moment.

(3) Taux de rémunération annuel brut fiscal.

(4) hors prélèvements sociaux

Placements financiers (suite)

Ordre de Bourse Euronext au comptant

(Paris, Bruxelles et Amsterdam)

• Ordre exécuté

Ordre de bourse passé par internet

Calcul par tranche cumulative	Commission Proportionnelle	Forfait
< à 1 501 €	-	9,76 €
entre 1 501 et 10 000 €	0,598 %	-
entre 10 001 et 40 000 €	0,538 %	-
> à 40 000 €	0,478 %	-

Ordre de bourse demandé en agence

Frais fixes

7,20

Frais variables

1,38% (min. 13,30 €)

• Ordre transmis et non exécuté

Gratuit

• Ordre exécuté avec Service

de Règlement Différé (SRD)

Nous consulter

• Ordre de Bourse sur titres cotés à l'étranger

Ces opérations sont réalisables via votre agence uniquement.

Pour tout renseignement sur la tarification relative à ces opérations, nous vous invitons à consulter votre conseiller de clientèle.

• Souscription d'OPCVM (Hors frais d'entrée et de sortie)

– OPCVM Banque Populaire

Gratuit

– OPCVM hors Banque Populaire

36,00

• Droit de garde (frais annuels)

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

Ils sont perçus annuellement au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse de l'année civile précédente.

• Droits de garde par compte (frais annuels)

- Portefeuille composé uniquement de Parts Sociales BPPC

Gratuit

- Portefeuille composé uniquement de valeurs émises

par Banque Populaire (OPCVM, Obligations)

27,00

- Autres portefeuilles :

Commission variable selon la valeur du portefeuille au 31/12 :

- jusqu'à 50 000 €

0,20%

- pour la partie comprise entre 50 001 € et 100 000 €

0,17%

- pour la partie dépassant 100 000 €

0,09%

Commission fixe par ligne

4,00

Minimum annuel de perception

42,00

Spécificité : exonération des commissions variables et fixes des valeurs émises par Banque Populaire (OPCVM, Obligations)

• Autres produits et Services :

– Hisséo : épargne programmée

(Comptes d'Instruments Financiers, PEA, assurance-vie)

Gratuit

ASSURANCES ET PREVOYANCE

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Assurer vos moyens de paiement

• Assurance perte ou vol des moyens de paiement

(Sécuriplus)

Réduction de 50% en cas de souscription d'une 2^{ème} assurance sur le même compte.

Assurance des chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger, garantissant le remboursement des clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Cette assurance fonctionne également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur.

28,00

Votre assurance personnelle

• MAV (Multirisque des Accidents de la Vie) Consulter votre Conseiller

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie garantit le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance essentiels (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives et sociales...)

• Autonomis

Consulter votre Conseiller

*(tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi)
Contrat d'assurance assurant le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance indispensables pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie.*

Protéger vos enfants

• Assur – BP Enfant

19,00

• Assur – BP Horizon, à partir de

25,00

Assur – BP Horizon offre aux jeunes de moins de 28 ans une assurance personnelle et une assurance logement (responsabilité civile, assistance en cas d'accident, indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...)

ASSURANCES ET PREVOYANCE

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Assurer l'avenir de vos proches

- **Fructi-famille** Consulter votre Conseiller
- **Tisséa** Consulter votre Conseiller

Ces contrats de prévoyance permettent de mettre sa famille à l'abri de tout souci financier en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, par le versement à ses proches d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession* et de prélèvements sociaux.

- **Fructi Budget (Renouvellement)** Nous consulter
- **Fructi Budget 2** Nous consulter

Ce contrat d'assurance verse à la famille, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant une durée d'un ou de deux ans.

- **Fructi Facilité (Renouvellement)** (Prix par an) 16,50
- **Fructi Facilité 2** (Prix par an) 16,50

Ce contrat d'assurance du compte permet le versement d'un capital, en cas de décès de l'assuré, fonction de la situation du compte bancaire au jour du décès

Assurer vos biens

- **Assur BP – Auto** Consulter votre Conseiller
- **Assur BP – Habitat** Consulter votre Conseiller

Assurer votre épargne

- **Dédicace**, à partir de (prix par an) 17,00
- En cas de décès par accident, Dédicace assure la transmission d'un capital aux proches qui doublera le montant de l'ensemble de l'épargne détenue à la Banque Populaire**.

Informations juridiques et pratiques

- **Info Juridiques et pratiques** (prix par an) 8,10

* Dans les limites de la législation en vigueur.

**Voir conditions générales du contrat disponible en agence.

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

OPERATIONS BANCAIRES AVEC L'ÉTRANGER⁽¹⁾

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Chèques de voyage et achat de devises⁽²⁾

(hors euros)

- **Délivrance de chèques de voyage American Express**
 - Clients de la Banque Populaire Provençale et Corse 1,60%
min. 6,30 maxi 80,00
- **Encaissement de chèques de voyage American Express** 6,30
(en euros ou en devises)
- **Achat et vente de billets de banque étrangers** 6,30
Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

Opérations par carte bancaire⁽³⁾

- **Païement par carte bancaire en devises** (hors euros)
 - Commission fixe Gratuit
 - Commission proportionnelle au montant de la transaction 2,50%
- **Retrait d'espèces à un distributeur en devises**
 - Commission fixe 2,50
 - Commission proportionnelle au montant du retrait 2,50%

Virements vers l'étranger⁽³⁾

- **Virements vers l'étranger**
 - Virements SEPA⁽³⁾ émis Gratuit
 - Virements émis en euro hors EEE⁽³⁾ ou en devises quel que soit le pays (hors frais de swift) Min. 17,00
 - jusqu'à 250 000 € 1‰
 - au-delà 0,5‰
 - + commission de change proportionnelle au montant de la transaction (si devises) Min. 13,00
 - jusqu'à 153 000 € 0,5‰
 - au-delà 0,25‰
- **Virements en provenance de l'étranger**
 - Virements SEPA⁽³⁾ reçus Gratuit
 - Virements en euro reçu d'un pays hors EEE⁽³⁾ ou en devises quel que soit le pays (forfait) 15,00
 - + commission de change proportionnelle au montant de la transaction (si devises) Min. 13,00
 - jusqu'à 153 000 € 0,5‰
 - au-delà 0,25‰

(1) Opérations en devises hors euros ou impliquant un pays hors EEE⁽³⁾.

(2) Disponibilité des fonds.

(3) Voir détail zone EEE et zone SEPA en dernière page.

RESOUDRE UN LITIGE

Vous vous interrogez sur une tarification de la banque, vous ne comprenez pas une écriture, votre Banque Populaire a le souhait de vous apporter une réponse complète dans les plus brefs délais.

Vous disposez de trois possibilités :

1. Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié

2. Dans le cadre d'une réclamation ou de la bonne exécution d'un contrat, vous pouvez également contacter le 0 969 32 26 00

(numéro non surtaxé dont le prix est fixé par l'opérateur de l'appelant, accessible aux horaires d'ouverture de votre agence)

Le service clientèle de votre banque

Banque Populaire Provençale et Corse

Service Qualité - 245, bd Michelet - I3009 MARSEILLE

3. En dernier recours, le Médiateur

Enfin, au cas où la Banque ne vous aurait pas apporté de réponse dans le délai d'un mois ou vous aurait apporté une réponse qui ne vous satisfait pas, vous pouvez faire appel aux services du Médiateur. Il a pour mission de rechercher une solution amiable en toute impartialité.

Vous pouvez lui écrire à l'adresse suivante :

Monsieur le Médiateur

**Service Clientèle Banque Populaire Provençale et Corse
245, bd Michelet - I3009 MARSEILLE**

Le site Internet de la FBF* : "les Clés de la Banque"

(<http://www.lesclesdelabanque.com>) contient également de multiples informations sur l'utilisation de votre compte, de vos moyens de paiement...



* Fédération Bancaire Française

La convention AREAS (S'assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) a pour objet de proposer un grand nombre de solutions pour élargir l'accès à l'assurance et à l'emprunt des personnes ayant ou ayant eu un problème grave de santé. Pour toute information, n'hésitez pas à appeler le serveur vocal national d'information sur la Convention AERAS, à votre disposition 7j/7 et 24h/24 au 0 821 221 021 (0,12 € / mn) ou le référent de votre banque au 0 969 322 600 (Numéro non surtaxé dont le prix est fixé par l'opérateur de l'appelant).

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE A TOUT MOMENT

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24 :

Par Internet, avec Cyberplus (www.bppc.fr)

Par SMS avec le 6 11 10 (0,35€ + prix d'un sms)

Par téléphone, avec Tonalité Plus (serveur vocal)

au 0 892 698 745 (0,34€/min)

Banque Populaire Provençale et Corse

245, bd Michelet - 13009 Marseille

Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux Établissements de Crédit. 058 801 481 RCS Marseille.

N° d'immatriculation auprès de l'Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances (ORIAS) : 07 005 622

Zone EEE : Espace Economique Européen,

composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque.

Zone SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque.

Zone EURO : constitué par l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique,

Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie.

Créodis et Facélia sont des produits de :

BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 486 407 115 €.
Siège social : 50, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris - RCS Paris n° 493 455 042.
Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 08 045 100
et NATIXIS FINANCEMENT, Société anonyme au capital de 60 793 320 €
Siège social : 5, rue Masseran, 75007 Paris - 439 869 587 RCS Paris.
Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07022393.

Multirisque des Accidents de la Vie, Autonomis et Fructi-Budget sont des produits de :

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE PREVOYANCE
Société anonyme au capital social de 7 396 250 €
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris - 352 259 717 RCS Paris
Entreprise régie par le Code des assurances
Assurances Banque Populaire Prévoyance est une filiale de Natixis Assurances.

Fructi-Facilités, Fructi-Famille et l'assurance emprunteur sont des produits de :

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE VIE
Société anonyme au capital social de 481 873 068,50 €
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris - 399 430 693 RCS Paris
Entreprise régie par le Code des assurances
et ASSURANCES BANQUE POPULAIRE PREVOYANCE.

Assur BP Enfant, Assur BP Horizon, Assur BP Auto et Assur BP Habitat sont des produits de :

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE IARD
Société anonyme au capital social de 30 000 000 €
Siège Social : Chaban de Chauray, 79000 Niort - 401 380 472 RCS Niort.
Entreprise régie par le Code des assurances
Assurances Banque Populaire IARD est une filiale de Natixis Assurances.

Securiplus est un produit de :

CHARTIS EUROPE SA - Tour CHARTIS - 92079 Paris la Défense 2 cedex,
entreprise régie par le code des Assurances,
Société Anonyme au capital de 45 024 550 € - RCS Nanterre 552 128 795.
AON FRANCE - Société de courtage en assurances et réassurances immatriculée
au Registre Unique des Intermédiaires d'Assurances sous le n° 07 001 560
SA au capital de 4 141 334 € - 414 572 248 RCS Nanterre,
420 rue d'Estienne d'Orves - 92700 Colombes.

Nos autres partenaires :

MAAF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 150 000 000 € - RCS Niort B 542 073 580
Entreprise régie par le Code des Assurances - Chauray - 79036 NIORT cedex 9.
IMA ASSURANCES - Société anonyme au capital de 5 000 000 € - 481 511 632 RCS Niort
Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 118, avenue de Paris - 79000 Niort.
FIDÉLIA ASSISTANCE - Société anonyme au capital de 21 593 600 € entièrement libéré
Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Paris B 377 768 601
Siège social : 27, quai Carnot - BP 550 - 92212 Saint-Cloud Cedex.
AXA France VIE – SA au capital de 487 725 073 € - Siège social : 26, rue Drouot - 75009 Paris
- RCS Paris 310 499 959

www.antidote-design.com - Document non contractuel - Septembre 2011 - Banque Populaire Provençale et Corse - 245, bd Michelet - 13009 Marseille. Société Anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. - RCS Marseille B 038 801 481 - N° d'immatriculation auprès de l'Organisme pour le registre des intermédiaires en assurances (ORIAS) : 07 005 622



BANQUE POPULAIRE
PROVENÇALE ET CORSE
BANQUE & ASSURANCE

LA BANQUE
QUI DONNE ENVIE D'AGIR

